

INFORMATIONS IMPORTANTES

Un formulaire de saisine est téléchargeable sur notre site internet. En cas de nécessité d'un avis très urgent de la part du Comité d'éthique hospitalier, vous avez la possibilité en dehors des heures ouvrables du secrétariat d'appeler le **+352 2862 1000**.

QUE SE PASSE-T-IL ENSUITE ?

En fonction du contenu de la requête, il pourra être demandé des informations complémentaires au requérant.

Les membres du Comité d'éthique hospitalier seront consultés, puis un avis définitif sera rédigé. Le Comité d'éthique hospitalier pourra s'adjoindre l'aide d'un expert externe en cas de nécessité.

Le niveau d'urgence de la demande doit être précisé car il conditionnera la rapidité de la réponse. Il sera systématiquement demandé au requérant d'informer des suites qui ont été données.

Hôpitaux Robert Schuman

9, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
T +352 286 911
www.facebook.com/hopitauxrobertschuman
www.hopitauxschuman.lu

Pour plus d'informations :

Comité d'éthique hospitalier (CEH)

T +352 2869 2006
T +352 2869 5552
T +352 2862 1000 (en dehors des heures et jours ouvrables)
ceh@hopitauxschuman.lu

Liens utiles :

www.hopitauxschuman.lu
www.acteurdemasante.lu



Réf. Nr. article Orbis: 1017793
Description: COMITÉ D'ÉTHIQUE FR

Imprimé au Luxembourg
W. 04 2025 – Ed. 03 2026

NOTION D'ÉTHIQUE ET DE MORALE

La morale correspond aux croyances et aux convictions que nous pouvons avoir concernant le bien et le mal, le juste et l'injuste, l'acceptable et l'inacceptable et auxquelles il faudrait se conformer.

Faire de l'éthique c'est simplement réfléchir de façon critique sur ces croyances et convictions afin de faire évoluer des valeurs. Elle doit se fonder dans le quotidien de notre savoir-être et savoir-faire.

RAISON D'ÊTRE DU COMITÉ D'ÉTHIQUE HOSPITALIER

Le Comité d'éthique hospitalier représente une ressource pour toute question de nature éthique.

Il émet un avis d'aide à la décision à partir de différentes normes : éthiques, professionnelles, juridiques et scientifiques. Cet avis n'a ni contrainte ni obligation d'être appliqué.

COMPOSITION DU COMITÉ

Le comité est régi par la loi du 8 mars 2018 relative aux établissements hospitaliers (loi hospitalière).

Il est composé de 20 membres désignés par le Conseil d'Administration. Le comité fonctionne indépendamment de la Direction.

MISSIONS DU COMITÉ

Sa mission primaire est d'offrir conseil, support et accompagnement pour toute situation d'ordre éthique.

Il a d'autres missions comme la promotion en interne de la réflexion et de la sensibilisation éthique, l'animation de séances d'information et de discussion traitant de questions éthiques.



QUAND CONSULTER LE SERVICE D'ÉTHIQUE ?

Lorsqu'une situation d'ordre éthique vous paraît complexe, le comité peut vous aider à identifier, analyser, résoudre des conflits de valeurs et proposer des options acceptables. Il peut vous apporter un soutien efficace, neutre et respectueux.

QUI PEUT S'ADRESSER AU COMITÉ D'ÉTHIQUE HOSPITALIER ?

Les professionnels de l'établissement, les patients ainsi que leurs proches et leur famille.

SOUMETTRE UNE DEMANDE

Le Comité d'éthique hospitalier peut être saisi des manières suivantes :

- **par courrier à l'adresse suivante**

Comité d'éthique hospitalier
Secrétariat de Direction
Hôpital Kirchberg
9, rue Edward Steichen
L-2540 Luxembourg

- **par courriel**

ceh@hopitauxschuman.lu

- **par téléphone**

(+352) 2869 2006
(+352) 2869 5552
(+352) 2862 1 000 (en dehors des heures et jours ouvrables)